

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2015

**Présents :** Jean-Luc CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Frédéric GRENIER, Dominique MODISTA, Didier MOMBELLI, Thanh N'GUYEN

**Excusés :** Laurence BONNETOT (procuration à Anne BOROT)  
Jacques RIOCREUX (procuration à Dominique MODISTA)

**Absent :** Sébastien LEFEVRE

Signature du registre.

Désignation d'un secrétaire de séance : Anne BOROT

## **1- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (Loi NOTRe)**

En application de la loi du 16/12/2010 de réforme territoriale des collectivités territoriales, un 1<sup>er</sup> schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été arrêté par le Préfet le 22/12/2011. Les SDCI adoptés en 2011 doivent être révisés au cours de l'année suivant le renouvellement général des conseils, c'est-à-dire en 2015, (20 000 habitants) et devra tenir compte du seuil démographique minimal fixé par la loi NOTRe.

En l'état actuel des textes, la communauté de communes à laquelle nous appartenons fusionnerait, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec les communautés de communes Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier, Coteaux de Randan.

A la prochaine réunion de la CC Limagne d'Ennezat, le 16 juin prochain, une délibération doit être prise sur son positionnement selon ces trois projets :

- 1- Proposition du préfet : Nord Limagne + Limagne Bords d'Allier + Coteaux de Randan + Limagne d'Ennezat
- 2- Scénario 1 : Nord Limagne + Coteaux de Randan + Limagne Bords d'Allier
- 3- Scénario 2 : Limagne d'Ennezat + Riom Co + Volvic Sources et Volcans

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité, se positionne sur le scénario 2 et demande à Monsieur le Maire de voter en conséquence.

## **2- Fête de l'Alambic**

Plusieurs associations du village souhaitent renouveler la fête de l'Alambic, le 3 octobre 2015. Afin de pouvoir mettre en place un atelier d'alambic, une demande doit être faite par la mairie auprès de la Direction Régionale des Douanes.

Après échanges, les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à déposer la demande correspondante aux services concernés.

### **3- Questions diverses**

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir recruter une personne en contrat CAE pour remplacer un agent d'entretien démissionnaire. Approbation à l'unanimité pour l'autoriser à effectuer ce recrutement.  
L'état des lieux de la salle des fêtes est réalisé par l'agent d'entretien de la commune.
- En vue de la création du site Internet de la commune, un ordinateur doit être acheté. Le coût prévisionnel est d'environ 900 €. Accord à l'unanimité pour effectuer cet achat par les personnes en charge de ce dossier.

Aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,  
E. CHASSAGNE

#### **INFOS**

- Le balayage des rues de la commune aura lieu le mardi 21 juillet 2015
- Horaires d'ouverture de la mairie pendant l'été :  
mardi 14h - 18 h et vendredi 8h - 11 h
- La mairie sera exceptionnellement fermée du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2015 inclus